

# AU SERVICE DE SAGIR

47

Monsieur le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

DOCUMENT POUR INFORMATION  
Envoyé le 3 Avril 1991

Paris, le 3 Avril 1991

## VHD LAPINS - EBHS LIEVRES

Nous venons de recevoir les derniers résultats sur les viroses hémorragiques des lagomorphes qui ont été communiqués directement par le Docteur-Vétérinaire MORISSE du CNEVA PLOUFRAGAN aux laboratoires vétérinaires départementaux.

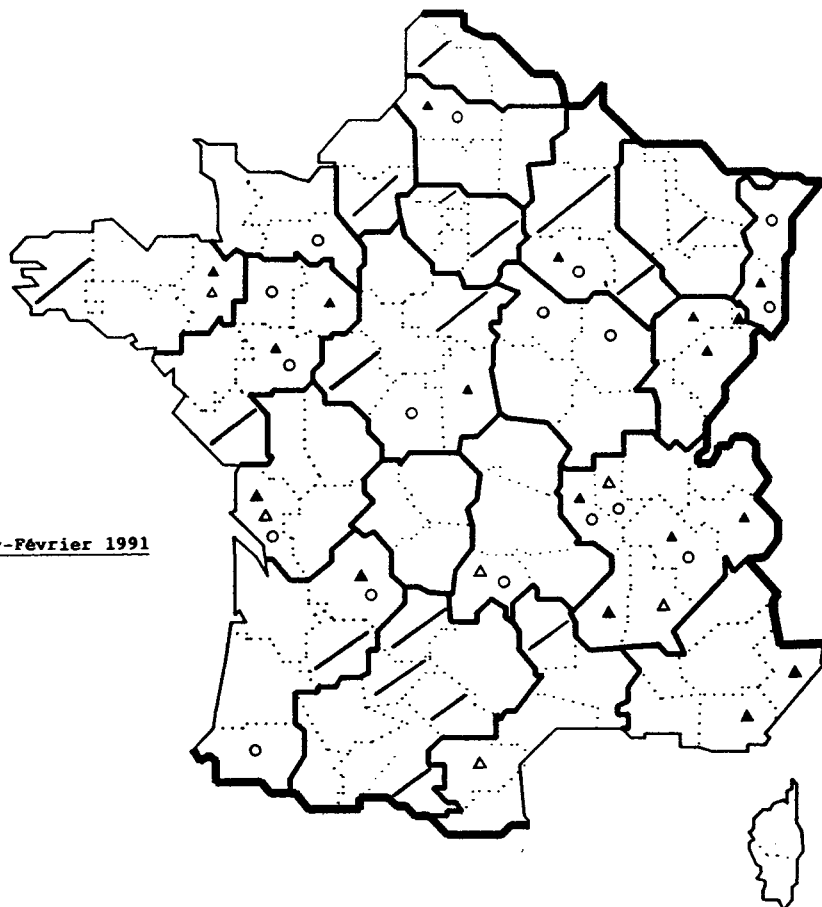
Vous voudrez bien en trouver copie ci-dessous (carte Janvier-Février 1991) et au verso (carte 1990 - Synthèse).

Claude MALLET  
Mission Préservation de la Faune  
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

### REPARTITION DE LA VHD ET DU EBHS SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS EN JANVIER-FEVRIER 1991

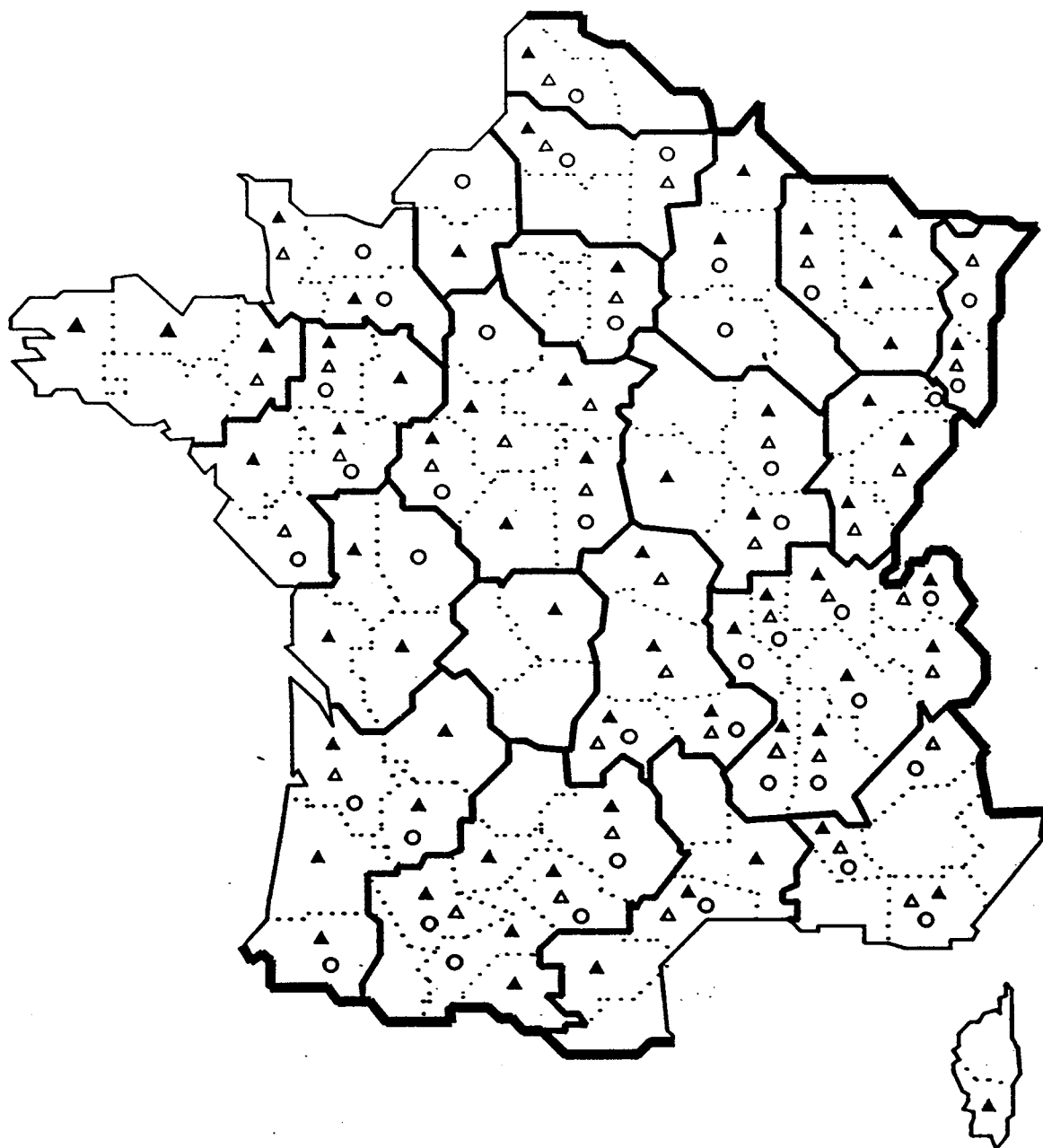
#### Nombre de foyers répertoriés en Janv-Février 1991

▲ Lapins domestiques	40
△ Lapins sauvages	5
○ Lièvres	48
/ réponse négative	



Réunion ▲ 3  
Martinique /

REPARTITION DE LA VHD ET DU EBSH  
SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS EN 1990



Nombre de foyers répertoriés en 1990

▲ Lapins domestiques	570	>	VHD
△ Lapins sauvages	216		
○ Lièvres	406		EBHS

Source Réseau de Surveillance VHD-EBHS - CNEVA PLOUFRAGAN

Monsieur le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

## PESTICIDES ET ENVIRONNEMENT

"D'importants progrès sont constatés dans la prise en compte de l'environnement, tout particulièrement en ce qui concerne les traitements des cultures.

Dans la brochure "Choisissez et Dosez", vous avez pu consulter les avis que nous donnions aux agriculteurs en accord déjà avec le Service de la Protection des Végétaux (SPV) dont les représentants étaient membres de notre groupe de travail (cf. Choisissez et Dosez, p. 2).

Cet organisme va aujourd'hui beaucoup plus loin en conseillant lui-même aux agriculteurs, par l'intermédiaire des Avertissements Agricoles, de ne pas utiliser les spécialités qui ont été classées dangereuses lors de leur homologation.

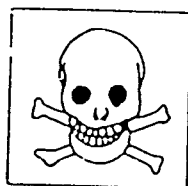
Nous pensons qu'il vous intéressera de prendre connaissance du "FLASH-ENVIRONNEMENT" publié en ce sens dans le Bulletin du 27 Février 1991 du SRPV ILE-DE-FRANCE (voir aussi Choisissez et Dosez, p. 3)".

Claude MALLET  
Mission Préservation de la Faune  
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

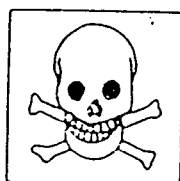
## FLASH ENVIRONNEMENT

### ETIQUETAGE DES PESTICIDES

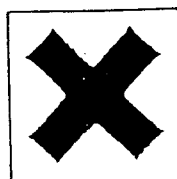
La majorité des produits phytosanitaires que vous utilisez ne font pas l'objet d'un classement toxicologique. Pour les autres, 4 catégories sont définies, et représentées par les symboles suivants sur l'étiquette (par ordre décroissant de danger) :



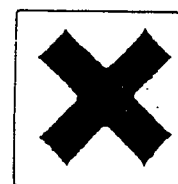
**T+**  
TRES TOXIQUE



**T**  
TOXIQUE



**Xn**  
NOCIF



**Xi**  
IRRITANT

**POUR VOTRE SECURITE ET CELLE DE L'ENVIRONNEMENT, EVITER D'UTILISER CES PRODUITS**